



#### **JEU-CONCOURS POUR LES 6-12 ANS INCLUS**

### Dessine le transport de tes rêves pour aller à l'école

#### À GAGNER :

- 1er prix: Chèque cadeau kadéos d'une valeur de 50 €.
- 2° prix: Kit sécurité vélo : casque, gilet, housse de sac, brassard à led, réflecteurs de rayon (lot de 12), kit réparation d'une valeur totale de 65,34 €.
- 3° prix: Kit de coloriage composé de crayons de couleur, feutres, carnet de dessin d'une valeur totale de 20 €.

Dessin à déposer avant le samedi 15 septembre à 14h00 dans l'urne prévue à cet effet sur le stand ACA dans l'espace animations du Forum Automobile & Mobilité qui se tiendra sur le parvis du PMC les 14-15 septembre 2018.

L'annonce des gagnants se fera le samedi 15 septembre à 16h00 sur le stand de l'ACA.

NOM / Prénom du représentant légal de l'enfant :
NOM / Prénom de votre enfant :
Date et lieu de naissance de votre enfant :
Demeurant:
Votre adresse e-mail :
Votre numéro de téléphone :
Votre numéro d'adhérent le cas échéant :
Oui, j'autorise mon enfant à participer au concours de dessin organisé par l'ACA à l'occasion du Forum Automobile et Mobilités se déroulant les 14 et 15/09/2018.
Oui, j'autorise l'ACA à exploiter à titre gratuit, et à diffuser pour leur communication au public sous tous formats et par tous procédés, existant ou à venir, les éléments suivants : • les photos ou les vidéos représentant mon enfant pris dans le contexte du jeu-concours ; • le dessin que ce dernier a réalisé ; • ses noms et/ou prénoms. Cette autorisation est valable pour la durée légale des droits d'auteur.
(Noms et prénoms, signature )

Les données personnelles recueillies sont nécessaires à votre participation au quiz et pour l'envoi de votre lot si vous faites partie des gagnants. Elles ne feront l'objet d'aucun autre usage. Vous disposez d'un droit d'accès, de mise à jour, de limitation, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression de ces données nominatives. Pour exercer l'un de ces droits, contactez l'organisateur à l'adresse indiquée à l'article 1 ou par mail info@automobile-club.org.

EXTRAITS DU REGLEMENT: [...] • ARTICLE 1: L'association « Automobile Club Association » ayant son siège 38 avenue du Rhin 67100 STRASBOURG, organise à l'occasion du Forum Automobile et mobilités ayant lieu les 14 au 15 septembre 2018, un concours de dessin se déroulant du 3 au 15 septembre 2018 sur la thématique : « Dessines le transport de tes rêves pour aller à l'école ». • ARTICLE 2 : Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. La participation à ce concours est ouverte à tout enfant âgé de 6 à 12 ans, résidant en France Métropolitaine, ayant reçu préalablement l'autorisation écrite de leur(s) parent(s) ou représentant(s) légal (aux) pour participer au concours. Ne peuvent participer les enfants des membres du Jury. Ce concours consiste pour l'enfant participant à dessiner le transport de ses rêves pour se rendre à l'école. Pour être pris en compte le dessin : - devra être réalisé par l'enfant seul, sans l'assistance de ses parents, son représentant légal ou d'un tiers. En cas de doute, nous nous réservons le droit de disqualifier le dessin; - ne devra pas présenter de caractère diffamatoire, injurieux, contraire aux bonnes mœurs; - devra être libre de tout droit et ne porter aucune atteinte aux droits de propriété intellectuelle et au droit à l'image d'un tiers. Seul un dessin respectant toutes les modalités de ce présent règlement pourra prétendre à être sélectionné. Une fois déposé dans l'urne, il ne sera plus possible d'apporter des modifications au dessin et ils ne seront pas restitués à la fin du concours. • ARTICLE 3 : Pour valider votre participation, il conviendra de déposer le dessin et le bulletin de participation dûment rempli par leur(s) parent(s) ou représentant(s) légal (aux) comprenant une autorisation parentale, dans l'urne prévue à cet effet, sur le stand de l'Automobile Club Association à l'occasion du Forum Automobile et Mobilité sur le parvis du PMC les 14 et 15/09/2018. La date limite de dépôt est le 15/09 à 14h00. Seuls les dessins recueillis sur place seront pris en compte. Tout bulletin de participation incomplet ou erroné, ou ne permettant pas d'identifier clairement l'identité et les coordonnées du participant et de son/ses parent(s) ou représentant(s) légal (aux) ou rempli par une personne non autorisée à participer, ne pourra être retenu pour le tirage au sort. L'organisateur n'acceptera qu'une seule participation par personne. Un seul lot sera attribué par personne. • ARTICLE 4 : Le présent règlement, complet, peut être obtenu gratuitement sur simple demande au 09.70.40.11.11 depuis un poste fixe ou directement au stand. [...] • ARTICLE 5: Les dotations du concours comprennent 3 lots qui seront attribués dans l'ordre suivant: • 1 er prix : un kit sécurité vélo comprenant un casque, un gilet enfant rétro-réfléchissant, une housse de sac, un brassard à led, des réflecteurs de rayon (lot de 12), un kit réparation, d'une valeur totale de 65,34 € - 2° prix : un chèque Kadéos d'une valeur de 50€ - 3º prix : un kit de coloriage composé de crauons de couleur, de feutres et d'un carnet de dessin, d'une valeur de 20 €. Aucun lot ne pourra être, en aucun cas, échangé contre une somme d'argent ou remboursé. • ARTICLE 6: Un jury composé de trois membres de l'Automobile Club Association désigné préalablement délibèreront de façon impartiale sur le stand de l'ACA et choisiront les trois gagnants parmi les dessins déposés dans l'urne eu égard à la créativité et l'originalité du dessin (forme, couleur, détails) respectant la thématique du jeu concours et dont le formulaire et les autorisations auront été dûment complétés. L'annonce des gagnants aura lieu à 16h le samedi 15 septembre 2018. • ARTICLE 7: Les lots seront remis aux gagnants si ces derniers sont présents sur place. A défaut, ils seront avertis grâce aux coordonnées fournies sur le formulaire au plus tard le 30 septembre 2018. Une fois avertis, le (s) parent (s) ou représentants légaux des gagnants se mettront en contact avec le service Marketing de l'Automobile Club Association pour récupérer le cadeau. Dans la mesure du possible, le lot sera remis en mains propres dans les locaux du siège social indiqué à l'article 1. Si ce n'est pas réalisable, le lot sera envoyé par voie postale en Colissimo au domicile du gagnant à l'adresse qui nous aura indiqué, dans un délai d'un mois à compter du moment où le gagnant a pris contact avec le service Marketing. Ce lot non réclamé au 30 novembre 2018 sera perdu et ne sera pas remis en jeu. L'Automobile Club Association ne peut être tenu responsable en cas de non délivrance du lot à une adresse postale inexacte du fait de la transmission d'informations erronées. Précision étant faite que si le lot est retourné à l'Automobile Club Association du fait du défaut de retrait au bureau de Poste par le gagnant dans le délai de conservation de la Poste ou en cas d'adresse inexacte, ce dernier sera réputé avoir renoncé à son lot. Ce lot ne lui sera pas renvoyé une nouvelle fois. [...]

# JEU-CONCOURS POUR LES 6-12 ANS INCLUS

Dessine le transport de tes rêves pout aller à l'école

## À GAGNER:

- 1° prix: **Chèque cadeau kadéos** d'une valeur de 50 €.
  - 2° prix: **Kit sécurité vélo** d'une valeur de 65,34 €.
- $3^e$  prix: **Kit de coloriage composé** d'une valeur de 20  $\epsilon$ .